

Codice scheda: ASC F685X001 (Microscheda: 3407B2/5)
Luogo e data: TORINO - 26/05/1887
Autore: RUA MICHELE
Destinatario:
Classificazione: CASE SALESIANE
Tipo documento e supporto: Corrispondenza in genere - Manoscritto
Autenticità: Copia

Contenuto: Risponde ai tre quesiti circa lo scopo, i mezzi e il funzionamento dell'Opera Salesiana in Dinan. Fa alcune osservazioni riguardo all'accettazione delle condizioni da lui proposte per detta fondazione. [Testo in lingua francese].

ORATOIRE SALÉSIEEN *Copia*
Rue Cottolengo N. 32
TURIN.

→*←
Monsieur l'Abbé
Turin le 26 Mai 1887

Prière d'écrire toujours très lisiblement son nom et son adresse sur chaque lettre. L'oubli de cette précaution nous occasionne de longues recherches et nous empêche quelquefois de pouvoir répondre aux personnes qui veulent bien nous faire l'honneur de nous écrire.

Soyez assez bon pour m'excuser d'avoir fait attendre si longtemps la réponse à votre honorable lettre. Vous le savez déjà, mon absence de Turin en a été la cause. Je tâcherai maintenant de répondre le plus catégoriquement possible, profitant de la présence parmi nous de l'Abbé Albera. Je commencerai par la réponse aux trois questions que vous me posez :

1^o l'objet principal et immédiat de notre œuvre à Dinan, sera de recueillir des orphelins ou des enfants qui ont besoin d'être retirés, leur apprendre tout ce qui sera nécessaire pour être de bons Chrétiens et des ouvriers honnêtes. Si parmi eux il nous est donné d'en rencontrer qui aient la vocation de l'état Sacerdotal ou Religieux, nous aurons bien garde de les laisser perdre. Ensuite nous nous occuperons, si cela est agréable à l'autorité Ecclésiastique, du Cercle Catholique ou moins nous tâcherons de l'entretenir dans l'établissement, tant que faute de pouvoir, comme vous vous êtes exprimé dans votre honorable lettre.

3407 B2

2° les moyens de faire marcher l'œuvre sont, comme dans toutes les maisons Salesiennes, la charité publique, surtout des Cooperateurs Salesiens; quelque peu de pension pour les enfants, qui possèdent quelque chose, parcequ'il n'est pas juste que celui qui possède, vive de la charité; le travail des enfants selon l'état qu'ils choisissent; enfin le secours de nos vénérés Supérieurs en cas de besoins bien graves.

3° Pour ce qui regarde le fonctionnement de l'œuvre, il faut promettre, que les Salesiens formeront une société approuvée par Rome, ils ont besoin d'être tout à fait indépendants dans leur administration. C'est donc aux Directeurs de faire les acceptations des Orphelins, qui ne seront pas admis avant l'âge de 12 ans, limite qui nous est imposée par la loi du gouvernement sur le travail des enfants. La limite supérieure n'est pas bien déterminée: les élèves peuvent rester avec nous autant qu'ils veulent soit à Durain, soit dans d'autres maisons Salesiennes, comme Sous-Maîtres; toujours on fera tout le possible pour qu'un enfant ne sorte pas avant d'être à même de gagner sa vie.

Chaque élève choisit l'état pour lequel il a plus de goût, et selon nos forces nous le pousserons dans son métier. Partout où notre vénéré Don

3407 133

Bosco a ouvert des maisons, il a commencé en petit, et ensuite il est arrivé à faire beaucoup de bien aux enfants que la Providence lui a confiés. Il aime à croire qu'à Durain il n'en sera pas autrement. Nul doute que nous soyons abandonnés ou oubliés par des personnes charitables, qui volontiers voudront se remettre à nous pour préparer à la bonte de bons ouvriers.

Maintenant, je vous ferai aussi quelques remarques à l'égard des conditions que vous nous proposez.

1° Nous accepterons avec reconnaissance les 25 mille francs que vous nous offrez à notre arrivée. C'est une providence pour les frais d'installation.

2° Nous accepterons aussi les 25 mille francs pour lesquels nous nous obligerons de payer la tante viagère, par vous couronne.

3° Pour ce qui regarde l'immuable, il nous semble bien mieux que vous fassiez une donation entre vifs, avec la condition d'y entretenir le Cercle Catholique et l'Orphelinat. Vous comprenez que nous ne pourrions pas nous obliger à faire l'œuvre en forme d'une pieu, qui ne peut avoir de valeur qu'à votre mort et qui pourrait même être changée, tel qu'il est une

3407 134

testament.

4° Vous permettrez encore de vous faire remarquer que nous ne pouvons compter d'une manière formelle sur les sommes que l'on vous a promises, malgré toute la bonne opinion que nous avons de ces charitables personnes.

Voilà ce qu'il me semblait nécessaire de vous écrire pour bien nous fixer sur les conditions de part et d'autre.

Veuillez, Monsieur l'Abbé, recommander l'œuvre à Dieu, soyez assez bon pour présenter mes hommages à M. le Curé de St Sauveur et à M. le Docteur Martin.

Votre

signé L. Michel Peun

P. S. J'en vous ai exposé nos intentions, sans engagement, des deux de l'œuvre aussi les vôtres, et de faire à qui sera exigé et permis par les circonstances.